

## **C.12 LES TENUES ET L'ÉQUIPEMENT DES COMPÉTITEURS**

### **C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS**

#### **1. Compétitions nationales**

La réglementation ci-dessous s'applique pour :

- Toutes les compétitions nationales (Championnats de France toutes disciplines individuelles et par équipes) ;
- les concours ETOILE WA ; WA TARGET et ARROW HEAD relèvent de la réglementation de la WA

#### ***I - Règles générales :***

Les tenues doivent rester décentes : les arbitres de la compétition de façon collégiale et éventuellement, le jury d'appel seront juges en la matière.

Les shorts, jupes, robes et jupes culottes sont autorisés dans toutes les disciplines, mais ne doivent pas remonter plus haut que l'extrémité des doigts du concurrent, lorsque le bras, la main et les doigts sont étendus le long de son côté.

Le torse nu, les maillots de corps, ne sont pas autorisés.

Les pièces de vêtement ne doivent pas être transparentes ni découvrir le bas du tronc quand les concurrents sont en pleine allonge.

Les pantalons de type "Jean's" denim et assimilés (autres que blancs), ou de camouflage, ou les pantalons trop grands, trop larges type Baggys, ne sont pas autorisés ni considérés comme tenue d'équipe ou de club, de département ou de région.

Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans le [E.2](#) des Règlements Généraux.

**Vêtements :**

Sur le pas de tir (pendant toute la durée de la compétition)

Les dames doivent porter aux couleurs de leur association, de leur structure reconnue au Projet de Performance Fédérale (PPF) ou blanc

- Au choix, une robe, une jupe, une jupe culotte, un pantalon, un pantacourt, un leggin ou un short.

Et

- Au choix, une blouse, un corsage, une chemise, un polo, tee-shirt ou un "top" qui est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule",

Les hommes doivent porter aux couleurs de leur association, de leur structure reconnue au PPF ou blanc

- Au choix, un pantalon, un pantacourt, un bermuda, ou un short.

Et

- Au choix (à manches longues ou courtes) une chemise, un polo, ou un tee-shirt.

A ces pièces vestimentaires peuvent s'ajouter en cas de soleil, de froid ou de pluie un vêtement de protection approprié

- Un surpantalon imperméable.
- Une veste chaude ou imperméable, un pull-over ou un gilet si possible aux couleurs de l'association si elle est utilisée au pas de tir.
- Un couvre-chef ne gênant pas les autres concurrents et compatible avec l'action de tir (pas de capuche). Il peut avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec le [E.2](#) des Règlements Généraux

**Chaussures :**

Il est interdit de tirer pieds nus, avec des chaussures de ville ou avec toute chaussure ouverte laissant apparaître le dessus du pied, les orteils ou le talon.

Les athlètes doivent se conformer aux restrictions éventuelles des réglementations locales.

**Dossards :**

Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté, bien en vue, afin d'être visible pendant tout le temps du tir, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans le dos : le dossard peut être également accroché au carquois ou à la ceinture. Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur.

***II Particularités :***

Lors des épreuves de parcours,

- Des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés pendant les tirs.
- En individuel, le port du jeans (tous types) pour les épreuves de qualification et d'élimination est autorisé et donc interdit pour le reste (phases demi-finales, finales).

Compétitions par équipes (toutes disciplines)

- Tous les membres d'une même équipe, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent porter la même tenue, composée d'un bas et d'un haut défini par les règles générales.
- Toutefois sur la pièce vestimentaire haute doit apparaître le nom, l'insigne ou le logo de l'association qui concourt, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors prévus au [E.2](#) des Règlements Généraux
- Tous les participants à une compétition de la filière par équipe (D1, D2, DR Excellence) doivent porter la tenue de leur association, y compris les archers participant en individuel si la compétition est ouverte.

## Run archery

- Sont autorisés y compris pendant les cérémonies :
  - Chaussures de course fermée,
  - Vêtements de course adaptés aux conditions climatiques y compris des shorts et des hauts sans manches.

## Beursault

- Seules sont autorisées pour tous les niveaux de compétition les tenues de compagnie, de club ou blanches

**2. Championnats régionaux et championnats départementaux**

La qualité d'une organisation, vis à vis des autorités politiques, administratives, des médias, du public s'accompagne obligatoirement de l'image vestimentaire des compétiteurs, des capitaines d'équipe, des organisateurs.

Lors de leurs championnats, les Comités Régionaux et les départements adoptent le règlement pour les compétitions nationales.

**3. Compétitions dominicales (sélectives pour les Compétitions Nationales)**

Pendant les tirs le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est conforme aux règles générales et aux alinéas "chaussure et dossard" du règlement des compétitions nationales. Toutefois, le port du jean's est autorisé.

*C.12.1.1 Cérémonie Protocolaire*

Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects :

Quelle que soit la discipline, les compétiteurs, sur le podium, lors de la remise des prix, des cérémonies d'ouverture ou de clôture,

Ils doivent être vêtus :

- soit de leur tenue de club, de département, de région ou de leur structure reconnue par le PPF.
- soit à défaut une tenue blanche.

A aucun moment, sur le podium, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur négatif à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, de la FFTA ou du public.

Pour les compétitions nationales, le Délégué Technique est le garant de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses.

Il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus. En cas de refus, Il sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.